

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 16 (1970)

Heft: 3

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

affaires fédérales

Swissair, hôtelier exemplaire 12 000 repas et collations par jour !

(C.P.S.) Se souvient-on des Douglas DC 2 ? C'était vers 1935. Mais déjà « Swissair » engagait des hôtesses de l'air, les premières d'Europe qui, à bord des DC 2, précisément, servaient aux 14 passagers de l'appareil des sandwiches, du bouillon, du thé ou du café. Trente-cinq ans plus tard, 650 hôtesses de l'air et 250 « stewards », sur les lignes de notre compagnie nationale, offrent aux passagers, quotidiennement, quelque 9 500 repas.

Un tel service exige, bien sûr, une vaste infrastructure, dont le bâtiment du service hôtelier de « Swissair » à Genève, est un exemple. Situé entre l'ancienne aérogare de Cointrin et les grands hangars, ce bâtiment, lors de son inauguration, en 1959, abritait 45 personnes et produisait 1 000 repas par jour. Aujourd'hui, dix ans après, il occupe 170 personnes et produit 4 000 repas. Aussi bien, entre temps, le nombre des compagnies aériennes étrangères se ravitaillant à Genève a passé de 12 à 31, soit 95 % d'entre elles.

Un aménagement très étudié des installations (qui occupent deux étages) et une rationalisation poussée du travail ont été nécessaires en vue d'assurer au service hôtelier un rendement maximum. L'automation y joue un grand rôle. Au surplus, grâce à la compréhension de la direction générale des douanes, le bâtiment est considéré comme

port-franc, ce qui a supprimé les contrôles divers effectués autrefois sur l'aire du trafic et ce qui permet de maintenir, sans formalités, un stock de matériel pour les compagnies étrangères. Une section importante manquait à ce service hôtelier pour qu'il puisse accéder à une exploitation autonome : la boulangerie-Pâtisserie. Or, cette lacune vient d'être comblée et, à Genève, « Swissair » fabrique désormais toutes les sortes de pain, toutes les pâtisseries, tous les desserts, la production quotidienne de ce nouveau service étant d'environ 9 200 pièces. « Swissair » a par ailleurs agrandi certains secteurs du service hôtelier, la surface du bâtiment qui abrite celui-ci ayant passé de 2 200 à 3 000 m².

Signalons encore que, l'été dernier, ce service a préparé, en un seul mois, quelque 125 000 repas, dont 26 000 (1/5^e) pour les compagnies étrangères. Ce qui correspond donc à une moyenne, par jour, d'environ 4 000 repas, ou la production d'un hôtel de plus de 1 200 lits. Pendant ce même mois, le service hôtelier a utilisé notamment 6 600 kg de légumes, 4 300 de fruits, 2 200 pièces de volailles, 4 800 l de lait, 54 000 œufs, 37 500 pièces de pâtisserie, 132 000 petits pains et sandwiches.

« Swissair » exploite cinq services hôteliers situés à Zurich, New-York, Karachi, Bâle et Genève, ces cinq services préparant quotidiennement 12 000 repas et collations et employant près de 600 personnes, soit le 5 % du total du personnel de « Swissair ».

Plus de 3,5 millions de passagers

(C.P.S.) En 1969, Swissair a transporté 3 571 442 passagers, soit 17 % de plus qu'en 1968.

Son réseau de lignes couvre 177 960 km et dessert 75 villes dans 54 pays situés dans les cinq parties du monde. Ce nombre de passagers correspond à la capacité de 5 000 trains inter-villes qui, alignés l'un derrière l'autre, formeraient une chaîne de 1 600 km, soit la distance de Genève à Athènes. De plus, Swissair a transporté 87 538 t de fret (+ 38 %) et 9 427 t de poste (+ 9 %).

Les résultats du trafic de Swissair en 1969, exprimés en tonnes-kilomètres, ont atteint les chiffres suivants : la capacité offerte a augmenté de 22 % par rapport à celle de 1968 et s'est élevée à 969,7 millions de t-km.

La demande s'est accrue de 26 % et s'est établie à 523 millions de t-km. Le coefficient moyen de chargement dans le trafic régulier a progressé de 1,8 % par rapport à celui de 1968 et a atteint 54 %. Les transports de marchandises ont connu une forte expansion au cours de l'année écoulée. Le trafic du fret s'est accru de 56 % et a atteint 159,8 millions de t-km. Le trafic de la poste a augmenté de 12 % et s'est élevé à 17,2 millions de t-km.

Le trafic des passagers s'est développé de façon réjouissante. La demande a augmenté de 16 % et a atteint 346 millions de t-km. Le taux d'occupation des

places sur les vols réguliers a été de 53 % (1968 : 53,1 %). A la fin de 1969, le flotte de Swissair se composait de 40 unités, dont 1 DC-9 fret, offrant au total 3 780 places pour les passagers.

Les principaux événements, pendant l'exercice écoulé, furent la commande des avions à grande capacité DC-10-30, l'introduction de la réservation électronique (Pars), l'ouverture d'une nouvelle ligne à destination de Colombo (Ceylan) et Singapour, le remplacement des Coronado par des DC-8 sur les quatre vols à destination de Tokyo et la mise en service d'avions de transport mixte DC-8-62 pour les passagers et le fret sur la ligne de l'Extrême-Orient.

Dans l'ensemble, les résultats de trafic de 1969 ont dépassé les prévisions. Le trafic s'est développé de façon particulièrement réjouissante en Europe, sur l'Atlantique Nord et sur les lignes à destination de l'Afrique.

Un travelers chèque american express libellé en francs suisses

(A.T.S.) Le nouveau travelers chèque american express libellé en francs suisses est dès maintenant en vente dans toute l'Europe occidentale. Son lancement résulte de la collaboration des grandes banques suisses, société de banque suisse, crédit suisse, union de banques suisses, banque populaire suisse et banque cantonale de Berne (cette dernière représente les banques cantonales suisses).

Ce chèque est délivré dans toutes les succursales et filiales des banques précitées ainsi que de l'american express company, et dans des banques en Suisse, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Hollande, Italie, Suède, Norvège, Grèce, Espagne et Portugal. Le réseau des points de vente englobera progressive-

ment plus de 60 000 succursales bancaires, agences de voyages, bureaux de change répartis dans 130 pays.

Le nouveau travelers chèque en francs suisses offre les mêmes avantages que ceux en dollars et livres sterling, c'est-à-dire une possibilité d'utilisation à l'échelle mondiale et un prompt remboursement en cas de perte ou de vol. Il permet de régler des achats et factures dans les hôtels, restaurants, magasins, ainsi que frais de voyage et services, de la même façon qu'avec la monnaie locale. Le nouveau travelers chèque est vendu en coupures de 50, 100, 200 et 500 francs suisses.

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage

Nouvel ambassadeur de Suisse à Bruxelles

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a nommé M. Henri Monfrini, actuellement ambassadeur en Côte-d'Ivoire, en qualité d'ambassadeur en Belgique et au Luxembourg. Il succède à M. Philippe Zutter qui, ayant atteint la limite d'âge, a été autorisé, avec remerciements pour les services rendus, à faire valoir ses droits à la retraite à la fin de l'année 1969.

Né en 1904, M. Zutter est originaire de La Chaux-du-Milieu. Il fit ses études aux universités de Neuchâtel et de Vienne. Titulaire du brevet d'avocat, il entra au Département politique en

1930 et fut successivement transféré à Bucarest, Buenos-Aires et Santiago du Chili. De retour à Berne en 1946, il prit la direction de la division des organisations internationales dès 1948.

Le Conseil fédéral lui conféra le titre de ministre plénipotentiaire en 1949. Il le nomma, en 1952, ministre puis, cinq ans plus tard, ambassadeur en Espagne. Dès 1959, M. Zutter dirigea la mission diplomatique suisse à Rome avant d'être nommé par le Conseil fédéral, en 1967, en qualité d'ambassadeur en Belgique et au Luxembourg.

Né à Lausanne en 1913, M. Monfrini est originaire de Lausanne et la Neuveville. Au terme de ses études à Lausanne, Heidelberg et Berlin, il obtint le doctorat en droit et le brevet d'avocat vaudois. Il fut député au grand conseil vaudois de 1947 à 1952.

Au conseil national depuis 1953, il fut membre de la commission des affaires étrangères de 1961 à 1963. Dès cette date, M. Monfrini exerça une activité d'expert des Nations Unies pour le développement, en Afrique occidentale. En 1964, il fut désigné en qualité de représentant régional au Gabon et en république centrafricaine. En 1966, le conseil fédéral le nomma ambassadeur en Côte-d'Ivoire, au Dahomey, en Haute-Volta et au Niger, avec résidence à Abidjan.

Plus d'un siècle de tourisme suisse

Au 19^e siècle, jusque vers 1860, la Suisse, berceau du tourisme, reçut principalement des visiteurs britanniques. Dès le début du 20^e et jusqu'à la première guerre, les Allemands vinrent à leur tour nombreux. La participation des étrangers au tourisme suisse atteignit alors les trois quarts et il y avait à l'époque plus de lits d'hôtels et presque autant d'hôtes qu'aujourd'hui.

En 1968, on a dénombré dans nos hôtels, pensions et établissements

sements de cure 32,2 millions de nuitées, dont 19 millions pour les étrangers et 13,2 millions pour les Suisses. A cela s'ajoutent 22 millions de nuitées dans les châlets, chambres, appartements, auberges de jeunesse et terrains de camping et caravaning. Ainsi, avec plus de 54 millions de nuitées par an, le tourisme est devenu l'un des facteurs essentiels de l'économie suisse.

Environ 8 milliards de francs sont aujourd'hui investis dans les hôtels, établissements de cure, stations thermales, instituts privés d'éducation, agences de voyages, chemins de fer de montagne, entreprises de navigation, transports aériens et transports automobiles. Ces activités touristiques occupent au total 250 000 personnes, dont 140 000 durant la haute saison et 55 000 uniquement dans les hôtels et pensions.

La recette provenant du tourisme a atteint 5,3 milliards de francs en 1968, ce qui représente 7,5 % du revenu national. 3,1 milliards ont été apportés en Suisse par les touristes étrangers, alors que les Suisses dépendaient 1,4 milliard à l'étranger. Il en résulte un solde actif qui, en 1968, a couvert 84 % du déficit de notre balance commerciale.

La Suisse compte aujourd'hui 8 050 hôtels avec 248 000 lits, auxquels s'ajoutent les 210 000 lits des châlets et appartements de vacances. De 1952 à 1968, la capacité de notre hôtellerie s'est

accrue de 80 000 lits. La Suisse est au deuxième rang dans le monde par la proportion des lits d'hôtels : 40 pour 1 000 habitants. Pour rénover l'hôtellerie de montagne, le financement le plus urgent est estimé à 500 millions de francs. A part les hôtels, nos hôtes peuvent se restaurer dans 22 000 établissements — restaurants, cafés, tea-rooms, auberges de campagne — totalisant deux millions de places et représentant un investissement de 2,5 milliards de francs.

Pour leurs voyages et déplacements en Suisse, les touristes ont à leur disposition des moyens de transport très modernes. Les chemins de fer fédéraux (227 millions de voyageurs en 1968, trois milliards de francs d'investissements) et les 74 chemins de fer privés sont complètement électrifiés et forment un réseau de 5 100 km. Les grandes voies de communication à travers les Alpes (St-Gothard, Simplon, Lötschberg) assurent un trafic considérable. Les trains « trans europ express » permettent d'atteindre la Suisse en quelques heures de Paris, Nice, Amsterdam, Bruxelles, Hambourg, Francfort, Munich, Milan et Barcelone.

La Suisse compte aussi 14 chemins de fer à crémaillère et 51 funiculaires. Les cars des PTT couvrent un réseau de 7 500 km et ont transporté 38 millions de voyageurs en 1968. La Suisse est reliée par des vols réguliers à tous les grands centres européens et à tous les continents et Swissair, avec un réseau de 143 000 km, a transporté plus de trois millions de personnes en 1968. Outre un réseau serré de routes principales et secondaires, 25 grandes routes de montagne franchissent les cols des Alpes. 500 km d'autoroutes sont achevés et le réseau des routes nationales comptera finalement 1 800 km, dont 1 360 km d'autoroutes. 33 millions de véhicules à moteur étrangers sont entrés en Suisse en 1968. Depuis 1952, notre pays a dépensé plus de

7 milliards de francs pour son réseau national.

Pour compléter cet équipement touristique helvétique, il faut ajouter 1 100 établissements

GRAND STOCK

de

PETITS ROULEMENTS RADIAUX

Alésage : 1^{mm} à 10^{mm}



5

d'instruction privés et pensionnats, nos hautes écoles qui accueillent 8 000 étudiants étrangers, 85 établissement thermaux et sanatoriums avec 6 800 lits, 60 patinoires artificielles, ainsi que 650 téleskis, 150 télésièges et télécabines et 89 téléphériques représentant au total une capacité de 360 000 personnes à l'heure.

Vers une hausse des prestations complémentaires AVS/AI et une amélioration de l'assurance-invalidité

(C.P.S.) Dans un message que le Président de la Confédération, M. H.P. Tschudi, a présenté récemment à la presse, le Conseil fédéral propose aux Chambres d'augmenter les prestations de l'assurance-vieillesse et survivants et de l'assurance-invalidité complémentaires en élévant la limite de revenus actuellement en vigueur. L'initiative de cette

ENTREPRISE de PEINTURE

CELIO

200, boulevard Voltaire

PARIS-XI^e

Tél. : ROQuette 62-20

Devis gratuit

Travail soigné

revision est partie des délibérations parlementaires concernant le projet de loi sur la 7^e révision de l'AVS, au cours desquelles il était apparu que par l'élévation d'un tiers du niveau moyen des rentes ordinaires, nombre de bénéficiaires des rentes complémentaires perdraient l'appui des cantons. La limite de revenu donnant droit aux rentes complémentaires avait bien été augmentée à l'époque à un maximum de 3 900 F pour les personnes seules, à 6 240 F pour les couples et à 1 950 F pour les orphelins, mais de nombreuses voix s'étaient élevées pour demander une amélioration immédiate de ces normes et le Conseil fédéral se proposait de soumettre prochainement la loi à une nouvelle révision. C'est de cette dernière qu'il est aujourd'hui question. Au cours de la procédure de consultation, le projet a suscité l'approbation de la majorité des cantons et des milieux intéressés.

Selon le projet du Conseil fédéral, les cantons seront tenus d'observer une limite de revenu de 3 900 F au minimum et de 4 500 F au maximum pour le droit à la rente complémentaire des personnes seules, de 6 240 F au minimum et de 7 200 F au maximum pour les couples et de 1 950 F au minimum et 2 250 F au maximum pour les orphelins. Des adaptations sont en outre prévues pour les suppléments de loyers ainsi que pour d'autres défalcations. Les normes minimales proposées par le projet de révision correspondent au minimum vital actuellement admis, les cantons ayant la possibilité de les élever jusqu'au niveau supérieur prescrit.

Dans la mesure où les cantons s'en tiendront aux normes supérieures, la dépense annuelle résultant des rentes complémentaires s'élèvera de 140 millions de F, dont 66,1 millions à la charge de la Confédération et les 73,9 millions restants à la charge des cantons et des communes. La dépense supplémentaire de la Confédération pour-

ra encore être couverte de justesse par les recettes provenant de la charge fiscale du tabac, sans qu'il soit nécessaire de toucher à la substance même du fonds spécial AVS constitué par le produit de l'impôt sur le tabac et l'alcool.

La 8^e révision de l'AVS est sur le chantier

Le conseiller fédéral Tschudi a saisi l'occasion des éclaircissements donnés en corrélation avec le programme conjoncturel pour s'exprimer au sujet de la 8^e révision à venir de la loi sur l'AVS. Un tel projet n'existe, il est vrai, pas encore ; cependant, le Conseil fédéral, tout comme la commission fédérale de l'AVS, estime qu'une révision de la loi sur l'AVS/AI devrait aller de pair avec la présente révision de la loi sur les prestations complémentaires, et cela abstraction faite de ce que la loi sur l'AVS oblige le Conseil fédéral au moins, pour autant que le ren-

chérissement n'a pas déjà atteint la limite de 8 % prévue avant ce délai. La présente période triennale expire le 1^{er} janvier 1972 et, selon toute probabilité, le renchérissement ne dépassera pas 8 % avant cette date. Si l'on a néanmoins l'intention d'avancer la 8^e révision, c'est pour des raisons d'ordre pratique et de politique conjoncturelle. On prévoit de mettre en vigueur la 8^e révision de la loi sur l'AVS le 1^{er} janvier 1971, c'est-à-dire en même temps que la loi revisée sur les rentes complémentaires. Les rentes AVS seraient alors élevées de 10 % au maximum. Cette amélioration pourrait être réalisée sans augmenter la contribution des pouvoirs publics, mais en faisant appel toutefois à la fortune du fonds spécial. L'augmentation de la dépense annuelle serait de l'ordre de 300 millions.

A côté de la préparation de la 8^e révision de la loi sur l'AVS, on procède à l'étude des trois initiatives populaires demandant une refonte totale de la loi, qui devrait alors englober le deuxième pilier de la prévoyance-vieillesse. Le projet de 8^e révision ne doit nullement être considéré comme un contre-projet ou comme un projet préférentiel à la révision totale proposée, a déclaré le conseiller fédéral Tschudi, car une nouvelle conception de la prévoyance-vieillesse pose des questions de structure telles, par exemple, que la charge des partenaires sociaux concernant le montant des prestations.

Le cap des 300 000 membres est franchi pour la SFG

(C.P.S.) La Société fédérale de gymnastique (S.F.G.) a été fondée en 1832, à Aarau par les milieux étudiantins de l'époque, et cette ancienneté fait qu'on la considère dans certains milieux comme une « vieille dame »... qui vit sur son passé et qui n'évolue guère. Ce qui

EPICERIE FINE
VERNETTE & PRADER
(Langwies-Grisons)
S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS
THÈS
PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14^e
Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

est naturellement la pire des erreurs que l'on puisse commettre, et pour s'en assurer il n'est que de consulter l'état 1970 de la S.F.G. qui vient de paraître. En prenant connaissance des quelque 100 pages de cet opuscule on voit, en effet, que le plus ancien groupement gymnique du monde — et un des plus importants de notre pays à côté de la Société suisse des tireurs — n'a cessé d'évoluer sur le plan technique et que ses effectifs croissent année après année. Mais, ce qui est particulièrement à relever c'est que la S.F.G. plonge ses racines dans toutes les régions de notre pays. C'est pourquoi d'ailleurs l'« Etat » 1970 constitue un véritable traité de géographie helvétique, car les 3 305 sections qui forment une longue liste correspondent toutes à un village ou à une ville de chez nous. Parmi tous ces groupements affiliés, il y en a 1 536 masculins... et 1 769 dépendent directement de l'Association suisse de gymnastique féminine. Les uns et les autres totalisant 304 268 membres pouvant se réclamer des quatre F.

Le mouvement de jeunesse en constante augmentation

Les chiffres ci-dessus montrent à l'évidence que la S.F.G. loin de rester à l'état stationnaire ne cesse d'augmenter en effectifs. Mais ce qui prouve le dynamisme et la jeunesse sans cesse renouvelée de ce mouvement, c'est que ses classes de pupilles et pupillettes comptent 82 034 élèves au début de la présente année (42 274 pupilles et 39 760 pupillettes). Par ailleurs les techniciens des divers secteurs de la S.F.G. apportent de continues innovations dans les compétitions, les concours de sections en particulier qui sont l'originalité de la gymnastique suisse. Mais le travail des gymnastes aux engins, de ceux aux Jeux nationaux (avec leurs réputés lutteurs) des athlètes légers, des joueurs de handball par exemple ne cesse de s'adapter aux méthodes nouvelles. Pour

LA PRECISION DANS LE DECOLLETAGE

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : E. BIERI

16, rue Orfila - PARIS-20^e
Tél. MEN. 52-07

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

tout cela il faut des centaines de moniteurs et monitrices et les cours de formation ou de perfectionnements organisés à leur intention sont mis sur pied dans tous les cantons. En bref, la S.F.G. au seuil de l'année 1970 montre son pouvoir d'adaptation sur le plan technique, ce qui explique l'augmentation réjouissante de ses effectifs à tous les échelons et dans tous les secteurs dont elle a le contrôle ou dont elle s'occupe dans le cadre d'interassociations. Et c'est là une bonne chose pour la santé du peuple suisse !

Une expérience qui coûterait cher

(C.P.S.) Le Conseil fédéral a publié, par un message du 4 février 1970, son projet annoncé d'arrêté fédéral urgent instituant un dépôt à l'exportation. D'après la Société pour le développement de l'économie suisse, le programme de lutte contre la surchauffe repose essentiellement

Huiles
et Graisses

“ MOTUL ”

Automobiles
et Industrielles

119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS

Tél. 352-29-29

sur cette mesure discriminatoire à l'égard des exportations, indépendamment des limitations de crédit intervenues déjà l'automne dernier.

Il sied de tenir compte du fait que l'économie suisse pourrait être gravement touchée par un programme s'attaquant aux échanges extérieurs du pays. La situation des marchés et la lutte concurrentielle sont en pratique bien plus complexes et difficiles qu'on se l'imagine entre les quatre murs de certains bureaux. Les conditions sont notamment extraordinairement différentes selon les branches, ce que montrent les marges très étroites de certaines d'entre elles et leurs difficultés structurelles d'adaptation à l'évolution des marchés. A cet égard, il convient de relever spécialement que l'industrie suisse d'exportation ne s'est pas développée exagérément durant la dernière période d'essor conjoncturel, mais qu'elle a en réalité vu son chiffre d'affaires croître dans une plus faible proportion que celui de ses principaux concurrents. Elle est, quoi qu'il en soit, déjà fortement limitée et handicapée dans ses possibilités d'action par les restrictions en matière de main-d'œuvre étrangère, sans parler du fait que la concurrence est soutenue, dans maints pays, par une aide importante de l'Etat. Déjà l'abaissement des taux de la garantie des risques à l'exportation par le Conseil fédéral exerce des effets défavorables sur une grande part de nos maisons exportatrices. Si ces difficultés se cumulent encore avec la perception d'un dépôt à l'exportation, qui limite dans une proportion dangereuse, les liquidités de maintes entreprises et contraindra certaines d'entre elles à recouvrir à des crédits bancaires (ce qui frappe indirectement l'économie intérieure), le danger d'atteintes graves à notre économie devient aigu. Il ne faut pas oublier que ni les autorités, ni les entreprises ne sont en mesure de ranimer rapidement, si besoin est, nos expor-

tations, notamment dans les secteurs où des commandes importantes ne peuvent être obtenues qu'après des efforts portant sur des années. Une telle autodiscrimination de nos exportations comporte des risques d'autant plus grands qu'elle intervient à un moment où la conjoncture mondiale accuse des signes de fléchissement.

Si les exportations, qui sont le pilier de notre économie, étaient affectées, il est évident que la croissance générale de notre économie et le développement de notre prospérité ne pourraient pas ne pas en souffrir. L'industrie ne peut prendre la responsabilité de telles expériences ; elle s'oppose donc catégoriquement au dépôt à l'exportation.

M. Celio pessimiste, quant à l'accueil que réservera le Parlement aux mesures contre la surchauffe

(A.T.S.) M. Nello Celio ne croit pas que le projet de dépôt à l'exportation ait de grandes chances d'être approuvé par les Chambres fédérales, qui seront appelées à se prononcer par voie d'urgence au cours de la session de mars.

Dans une interview donnée à radio Monte-Ceneri, le chef du Département fédéral des finances et des douanes a en effet déclaré : « Personnellement, je ne crois pas que le projet ait de grandes possibilités de passer le cap du Parlement, parce qu'on a mobilisé tous les milieux économiques tant de droite que de gauche, les syndicats en particulier : on a mobilisé toute l'opinion publique. Or, je n'ai pas l'impression que le Parlement reste insensible à cette mobilisation de l'opinion publique. » M. Celio a expliqué cette levée de boucliers contre le projet du Conseil fédéral par le fait que c'est la première fois qu'on ose prendre une mesure qui touche l'industrie d'exportation. Après avoir rappelé que la limitation

ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison

Tél : 967-70-13

38, rue François 1^{er}
Paris-8^e

Tél : ELY 79-16

des crédits, telle qu'elle a été convenue avec la banque nationale, touche surtout les industries opérant pour le marché intérieur, le Conseiller fédéral Celio a rappelé avoir étudié avec ses collaborateurs toutes les possibilités de différencier le dépôt à l'exportation. Mais une telle différenciation n'a pas été possible vu les grandes différences qui existent à l'intérieur même de chacun des secteurs économiques.

En conclusion, M. Nello Celio a souligné que : « Le Conseil fédéral a l'intention de faire son devoir jusqu'au bout. Si nos propositions peuvent être améliorées elles le seront, parce que nous sommes toujours disposés à discuter. Mais si le Parlement les repousse, alors on saura à l'avenir où l'on doit chercher les responsabilités. » A-t-il poursuivi. M. Celio a mis ses auditeurs en garde contre le fait que si la surchauffe n'est pas combattue

efficacement, les effets sur l'industrie d'exportation seront les mêmes, sinon plus graves, que ceux du dépôt proposé par le Conseil fédéral.

Y aura-t-il encore des journaux en l'an 2000 ?

(A.T.S.) Les chances de survie de la presse quotidienne en l'an 2000 ont été évoquées récemment à Pully, devant l'assemblée générale du club d'efficience de la Suisse romande, par M. Jean-Claude Nicole, administrateur-délégué de la société éditrice du journal « La Suisse » à Genève. M. Nicole s'est montré résolument optimiste quant à l'avenir des journaux, mais ils devront accomplir une immense révolution technique et commerciale.

La radio et la télévision n'apportant qu'une information fugitive, la presse écrite continuera à répondre à un besoin, car la forme écrite est supérieure à la forme orale et elle seule permet à la pensée de s'exprimer avec rigueur. Cependant, de même que l'information audio-visuelle va se développer (on annonce la montre radio-bracelet pour 1975), l'information écrite va prendre de nouvelles formes. L'avenir nous réserve le « journal à domicile » (un récepteur reproduisant les pages du journal), qui est déjà en réalisation au Japon.

De plus en plus, le journal devra faire place à la synthèse et au commentaire, et non plus à la simple relation des faits qui devient l'apanage de la radio et de la télévision. Il faudra des tirages toujours plus élevés et des zones de diffusion toujours plus vastes pour couvrir des investissements toujours plus importants. Si les journaux petits et moyens ne sont pas condamnés, car ils répondent à une dimension humaine représentée par l'information régionale, la presse d'opinion, en revanche, est menacée : les mêmes courants de pensée devront se regrouper.



Une révolution technique s'amorce dans la composition et l'impression. L'ordinateur sera roi demain. Déjà, l'électronique et l'informatique sont appliquées dans la presse américaine. La photo - composition s'installe, l'« offset » se développe, le film permettra l'échange de pages entre les journaux. Aussi n'aura-t-il pas de liberté de la presse sans liberté des télécommunications. Dans la promotion des ventes des journaux, déjà l'ordinateur s'occupe de gestion prévisionnelle en Grande-Bretagne.

M. Nicole a cependant souligné la menace que peuvent faire peser sur la presse des buts commerciaux qui lui feraient oublier sa mission : être avant tout le véhicule de la pensée.

C'est un enjeu énorme que le respect de cette éthique. Le niveau qualitatif des journalistes devra leur permettre de maîtriser la technique pour rester des hommes de réflexion.

Nouveau système de visa entre la Suisse et les Etats-Unis

(A.T.S.) A la suite d'une nouvelle interprétation du traité d'amitié et de commerce américano-suisse de 1885, Washington délivrera une nouvelle sorte de visa pour les non-immigrants : le « treaty-investor-visum », annonce l'ambassade des Etats-Unis à Berne dans un communiqué.

Ce visa sera délivré aux citoyens suisses ayant investi ou désirant investir un certain capital aux Etats-Unis et devant se rendre dans ce pays pour affaires. Il pourra également être délivré aux employés suisses d'entreprises helvétiques ayant une représentation aux Etats-Unis. Néanmoins, il ne sera remis qu'à des employés de nationalité suisse et faisant partie des cadres de l'entreprise. Dans ces cas précis, ajoute le communiqué, il n'est plus nécessaire de

demander un visa pour immigrant. Cette nouvelle réglementation devrait permettre un libre échange des connaissances techniques entre les deux pays, ajoute encore l'ambassade.

Le nouveau visa est renouvelable tous les ans et est également valable pour l'épouse ainsi que les enfants jusqu'à l'âge de 21 ans.

Convention avec l'Italie sur les métaux précieux

M. Willy Spuehler, chef du Département politique fédéral, et M. Enrico Martino, ambassadeur d'Italie en Suisse, ont signé à Berne, la convention entre la Confédération suisse et la République italienne relative à la reconnaissance réciproque des

poinçons apposés sur les ouvrages en métaux précieux.

La convention sera soumise à ratification. Elle prévoit que les ouvrages en métaux précieux importés d'un pays dans l'autre ne doivent pas être munis du poinçon prescrit dans le pays d'importation s'ils portent celui du pays d'exportation, à condition qu'ils soient conformes aux dispositions légales.

Convention avec le Liechtenstein

(A.T.S.) M. Willy Spuehler, chef du Département politique fédéral, et le comte Mario Ledebur, chargé d'affaires de la principauté de Liechtenstein, ont échangé à Berne les instruments de ratification de la convention entre la Confédération Suisse et la principauté de Liechtenstein sur la reconnaissance et l'exécution de décisions judiciaires et de sentences arbitrales en matière civile, signée à Vaduz le 25 avril 1968. La convention entrera en vigueur le 15 mars 1970.

La convention, relève un communiqué, remédiera à nombre d'inconvénients résultant de l'absence d'un régime conventionnel. Elle apportera un progrès appréciable notamment sur le plan des relations commerciales et servira à approfondir les relations de bon voisinage existant entre les deux pays.

« Débarrassez-vous de vos textiles usagés »

(A.T.S.) Le Suisse consacre près de 10 % de son revenu à l'achat de textiles de tous genres, soit annuellement quelque 4 milliards de francs. Ce chiffre s'accroît chaque année. Armoires et commodes débordent d'effets usagés, tant il est vrai qu'on hésite généralement à les jeter purement et simplement. Comment donc s'en débarrasser ? C'est pour résoudre ce problème que l'association suisse d'industriels

GRAND HOTEL DU PAVILLON

★ ★ ★ C

PARIS-X^e

36, rue de l'Echiquier
(Boulevard et métro
« Bonne-Nouvelle »)

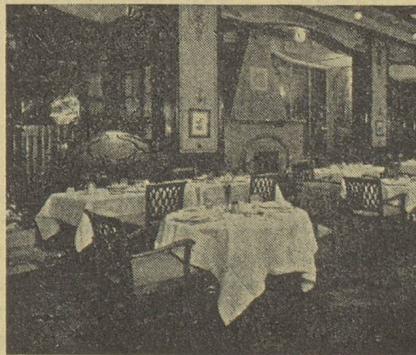
Garage-Parking à 50 mètres

Tél. 770-17-15 et 770-54-34

Câble : Pavilotel

200 chambres - 120 bains

Salles et Salons de 10 à 200 personnes pour banquets,
réceptions, conférences,
expositions



du textile laine-soie-fibres synthétiques (A.S.I.T.) prépare, depuis le printemps 1969, l'organisation d'une campagne de récupération des textiles usagés sur tout le territoire suisse. La première tentative, effectuée en novembre dernier, à Zurich, a remporté un vif succès. En effet, la population a largement répondu à l'appel : « Débarrassez-vous de vos textiles usagés ». En l'espace de deux mois, les scouts ont récolté environ 300 000 kg de textiles et de chaussures, ce qui représente une « moyenne horaire » de 30 000 kg. Face à ces résultats extrêmement positifs, l'A.S.I.T. a décidé de réaliser la campagne prévue dans toute la Suisse, en faisant appel à la collaboration des scouts, comme précédemment, mais également à celle de la « Jungwacht » (mouvement de jeunesse catholique). En récompense de leur travail, les jeunes gens gagneront 10 ct nets par kg de marchandise récupérée, montants destinés aux caisses de ces mouvements, en vue de l'organisation de camps, et de l'achat du matériel destiné à la formation de leurs membres. Mais il est également possible d'expédier au centre de ramassage de l'A.S.I.T., à Frauenfeld, les textiles et chaussures usagés, soit par la poste, soit par chemin de fer. Ces transports n'occasionnant aucun frais aux organisateurs, ceux-ci accordent 20 ct par kg d'effets recueillis. Le montant ainsi obtenu sera distribué en parts égales aux organisations humanitaires : « Terre des hommes », « Pro juventute » et, selon la situation, à l'« action pro Biafra ».

L'utilisation des textiles usagés

Mais qu'adviendra-t-il des effets récoltés ? L'A.S.I.T. a décidé de vendre les textiles récupérés, au prix de la matière première, à une entreprise suisse spécialisée dans l'exploitation de la friperie. Cette entreprise procèdera également au tri des effets en bon état, qui seront écoulés, à des conditions avantageuses,

vers les pays en voie de développement, tandis que le reste sera exploité industriellement à l'étranger.

D'autre part, les organisations suisses de bienfaisance auront la possibilité, à l'issue de la campagne et du tri, de se procurer gratuitement, auprès du centre de ramassage, les articles qui leur feraient éventuellement défaut. A une condition toutefois : ces articles devront faire l'objet d'une répartition judicieuse en Suisse. On veillera à ce qu'ils ne tombent pas entre les mains d'organisations qui se livrent à la revente des textiles qu'elles collectent.

l'agence télégraphique suisse 1895-1970). L'agence télégraphique suisse a été fondée il y a 75 ans. Eugen et Max Lenz ont choisi d'évoquer cet anniversaire par un texte encadré de bandes de télé-imprimeurs.

— 30 c : centenaire de la société suisse des sapeurs-pompiers (1870-1970). Forte de plus de 200 000 membres, la société suisse des sapeurs-pompiers fête cette année son centième anniversaire. Le timbre, dû à Emanuel Bosschart, d'Eschlikon, représente le sauvetage d'un enfant d'une maison en flammes. L'auteur a voulu ainsi rappeler les sapeurs-pompiers accomplissent au service de la communauté.

— 30 c : cinquantenaire de Pro Infirmis (1920-1970). En 1920, des hommes et des femmes émus par le dur sort des invalides ont créé la fondation Pro Infirmis.

En dépit de l'assurance-invalidité introduite entre temps, Pro Infirmis n'a en rien perdu de son importance. A la demande des organes de la fondation, le graphiste bâlois Donald Brun a pris pour sujet l'emblème quelque peu modernisé de la fondation, savoir une aile enchaînée, symbole de l'homme handicapé.

— 50 c : 25^e anniversaire de l'organisation des Nations-Unies (1945-1970). La charte de l'ONU est entrée en vigueur le 24 octobre 1945. Bien que la Suisse ne fasse pas partie de l'ONU, elle n'en abrite pas moins le siège européen de l'organisation et estime dès lors, indiquer de marquer ce 25^e anniversaire par l'émission d'un timbre-poste spécial. Le graphiste bernois Hans Thoeni a utilisé comme sujet l'emblème de l'organisation.

— 80 c : nouveau bâtiment de l'union postale universelle, à Berne. Fondée à Berne en 1874, l'union postale universelle s'installera au printemps 1970 dans un nouveau bâtiment. C'est ce bâtiment qui est représenté sur le timbre, dû au graphiste Hans Hartmann, de Koeniz.

HERMES

présente :

La Machine Comptable

HERMES C-3

- Machine Comptable Suisse Alpha-Numérique
- Ecriture Rapide
- Calcul Silencieux
- Alignement Décimal Automatique
- Contrôle à zéro
- Répétition Automatique
- Capacité des Compteurs 11/11

Connaissez-vous la nouvelle

Facturière F-3
à Contrôle Electronique ?

Documentation et
Démonstration

HERMES - PAILLARD S.A.

2, pl. du Théâtre-Français

PARIS-1^{er} - Tél. RIC. 31-56

Timbres-poste spéciaux

1970

(A.T.S.) En 1970, les timbres-poste spéciaux sont derechef émis en deux séries, la première, qui parut le 26 février, comprendait les cinq timbres suivants :

— 20 c : 75^e anniversaire de